

Aurillac, le 17 oct. 1914.

6<sup>n</sup>



Le Soussigné a l'honneur  
de solliciter de Monsieur le Préfet  
un passeport pour se rendre  
à Ligornetta Canton du  
Cessin (Suisse).

Passi Dominico



Le Maire d'Aurillac soussigné  
certifie exact la demande  
du sieur Passi Dominico  
et donne un avis très favorable



J. Dauvergne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DU CANTAL

ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

COMMUNE  
DE SAINT-CERNIN

Saint-Cernin, le 16 Octobre 1914

OBJET :

*Certificat*

Le Maire de la commune de S<sup>t</sup>-Cernin certifie que le nommé Lassi Domenico dit Francesco né le Onze Octobre mil huit cent Quatre-Vingt-Neuf à Crovano (Italie) habite la commune depuis longtemps où il exerce la profession de cimentier ; il jouit d'une très-bonne réputation. Nous lui avons délivré un permis de séjour au commencement des hostilités et nous l'avons inscrit sur le registre des étrangers isolés et des familles appartenant aux puissances neutres.

Fait en mairie le 16 Octobre 1914

Le Maire :

*J. J. J. J.*

